

ecosystem

recycler c'est protéger

Qui est Ecosystem ?

C'est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par les Pouvoirs publics pour coordonner la collecte, la dépollution et le recyclage des appareils électriques, des ampoules et des néons.

Les DEEE qu'est-ce que c'est ?

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques représentent tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries.

Quatre grandes familles de DEEE

1 Petits appareils en mélange - PAM

Cuisine



Salle-de-bain



Entretien, nettoyage



Informatique, câbles et multiprises (hors écrans et ordinateurs portables)



Électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes Hi-Fi, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...)



Loisirs, jouets électriques



Outils de bricolage, jardinage



2 Gros électroménager froid - GEM F

Réfrigérateurs



Congélateurs



Climatiseurs



Pompes à chaleur



Caves à vin



3 Gros électroménager hors froid – GEM HF

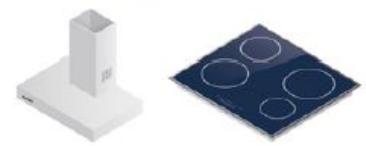
Lave-vaisselle,
lave linge et sèche-linge



Cuisinières
et fours



Hotte et plaques
de cuisson



Chaudières électriques



Ballons eau chaude
et chauffe-eau



Radiateurs électriques
et bain d'huile



4 Écrans

Téléviseurs
cathodiques



Téléviseurs
écrans plats



Écrans
informatiques



Ordinateurs
portables



Tablettes,
liseuses



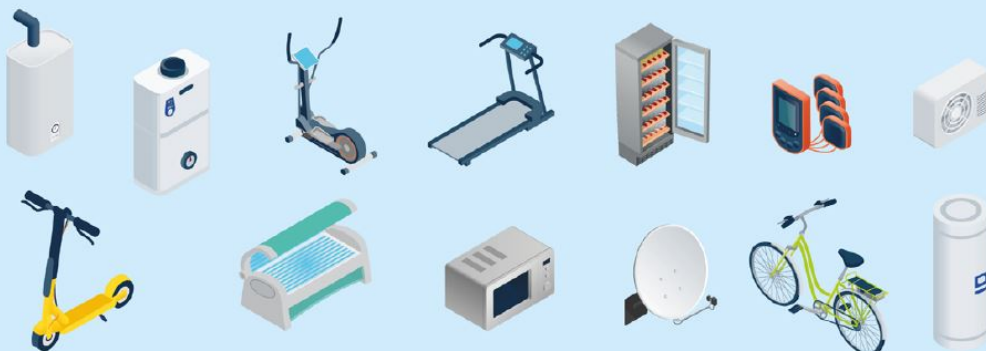
Minitels



**Ces
équipements
sont bien
des DEEE !**

Le saviez-vous ?

Ballons d'eau chaude, chaudières électriques, chaudières avec pièzo électrique, cabines UV, vélos elliptiques, tapis de course, rameurs électriques, appareils de musculation connecté, pompes à chaleur, caves à vin, antennes satellites, micro-ondes...



Comment fonctionne la filière DEEE

L'éco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil électrique neuf correspond au coût de collecte, de dépollution et de recyclage des anciens appareils. Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au fonctionnement de la filière agréée. Elle est affichée de manière visible et séparée du prix du produit.

Désormais, les magasins ont l'obligation légale de reprendre vos anciens équipements :

- Gratuitement, sans obligation d'achat, pour les petits appareils (taille inférieure à 25 cm)
- A l'achat d'un équipement neuf pour les gros appareils
- Gratuitement lors de la livraison d'un nouvel appareil

La poubelle barrée est présente sur tous les appareils électriques. Elle signifie que votre que votre appareil devra être rapporté en point de collecte pour y trouver une seconde vie.

Que dois-je faire de mes anciens appareils électriques ?

Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques hors d'usages (petits et grands) :

- En déchetterie
- En magasins (à l'accueil ou lors de livraison d'un nouvel appareil)
- Dans une association de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs ou Envie)

Rendez-vous sur eco-systemes.fr pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous !

Que deviennent-ils ?

Les appareils collectés sont ensuite :

- Dépollués, grâce à l'extraction et à la neutralisation des substances dangereuses.
- Recyclés, en démantelant et en séparant les matières.
- Valorisés, soit sous forme de matières premières secondaires, soit sous forme d'énergie.

Pour savoir comment est recyclé votre appareil, et suivre son parcours, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr